

Pointe à Pitre 27 avril 1850

Mon cher Oncle

J'arrive à l'instant du Canal où j'ai été passer quelques jours en changement d'air chez mon ami Séguignol. Il faut vous dire que trois jours après votre départ, je dûs m'aliter pour un redoublement de souffrances causé par l'oppression et les vomissements auxquels je suis sujet. Les sangsues et les potions calmantes en eurent raison au bout de six jours et alors sur l'invitation du docteur L'herminier, je filai pour la campagne où je suis resté jusqu'aujourd'hui. Ce court séjour hors ville m'a complètement remis : je respire librement maintenant, je mange avec appétit et digère sans peine.

La sécheresse qui désolait le pays à votre départ continue impitoyablement encore. Presque toutes les mares de la Grand' Terre sont desséchées; la végétation est arrêtée; les savanes dépouillées et calcinées; la plantation de la canne impossible. Pauvre Colonie ! Quelle triste situation ! Hommes et éléments, tout est contre elle, aussi, se débat- elle dans le rôle de l'agonie ! Le packet du 11 court nous a apporté des nouvelles commerciales peu rassurantes dues aux élections socialistes de mars. Cependant, j'espère encore que le premier moment de stupeur passé, les transactions auront repris leur cours et qu'à l'époque de votre arrivée à Bordeaux, les esprits auront retrouvé l'équilibre et que vous aurez pu réaliser avantageusement votre lot de sucres.

S'il en est ainsi, et que votre intention soit comme à votre départ de m'envoyer pour votre compte quelques marchandises à vendre, voici les seuls articles que vous pouvez m'expédier avec certitude de bénéfice :

100 à 150 hectl farine, sous 6%
25 sacs haricots rouges de 15,50 à 16f
25 " " blancs
25 " " maïs petit et roux de 13f à 13,50
25 " " avoine de 8 à 8,25
25 " " son de 3 à 3,25

Dans trois mois d'ici ces articles seront rares et se vendront un bon prix ; mais il faudra avoir soin de les charger sur le premier navire à partir; car je suppose que l'Antonin, la Juliette et l' Armide arrivant presque en même temps, se mettront simultanément en charge -Il n'y aura que les courtiers qui pourront vous renseigner sur celui des trois qui aura le plus de fret d'arrêté. Il est urgent que ces articles arrivent des premiers pour éviter la concurrence. Le cheval et la voiture sont encore invendus dans les écuries de Renard. Il y a cependant un amateur pour le cheval mais il ne veut en donner que 350 f, je tiens à f 400. Quant à la voiture, une dame de Ste Anne, s'en accommoderait aussi à f 300. Je lui ai fait dire que je la lui donnerai à ce prix, mais sans les harnais. J'attends sa réponse.

Si je n'ai pas vendu le cheval d'ici à après demain lundi, je l'enverrai à l'ami Lalanne celui-ci ne veut me donner que 40 f de la selle. J'ai vendu les 18 dames- jeannes qui étaient chez Sestia à Séguignol à 20f la douzaine. Sestia ne voulait en donner qu'un franc de chaque. Il a trouvé la toile bleue trop chère à 65 f le mètre aussi, ai-je dit à Marie de la détailler à 1 franc l'aune et d'en appliquer le produit à l'entretien de ses cinq enfants pour lesquels elle est venue me porter ses doléances en me disant que vous ne lui aviez laissé que cent francs pour toute ressource. Je l'ai consolée de mon mieux en lui disant que sans doute, une fois arrivé en France vous renouvelleriez vos secours par mon entremise si vous ne reveniez pas dans ce pays- ci. Elle m'a dit qu'elle enverrait Angéline chez Mlle Nether qui apprend à lire et à coudre aux petites filles moyennant la rétribution de 5 à 6 francs par mois et Léonce ira à l'école des frères de Ploërmel.

La cour d'assise de la Basse Terre a rendu son arrêt le 18 courant pour les accusés de Marie Galante. Le réquisitoire du Procureur Général a été remarquable. Impartialité, énergie, éloquence, telles sont les qualités de son discours. Il s'est surtout acharné après le fameux agitateur Alonzo qui a été condamné à dix ans de réclusion et aux frais du procès solidairement. Lucien l'assassin d'Azor travaux forcés à perpétuité. Bayo, Auguste, Cetout à 20 ans de travaux forcés. Voilà les principales condamnations. Sur 70 accusés, 45 ont été condamnés aux galères, à la réclusion, ou la prison. Alonzo et dix ou douze autres condamnés se sont pourvus en cassation mais en attendant l' amiral Bruat les a emmenés à la Martinique.

Le procès des prévenus, de Ste Rose du Lamentin, de la Gabarre et du Port Louis, commencera dans tes premiers jours de Juin. Ils vont être jugés à la Basse Terre par ordre du Gouverneur Général. Quant à Fiéron on n'en entend plus parler; ne pouvant plus faire des bêtises depuis que son chef se mêle de nos affaires, il s'efface et laisse faire à la grande satisfaction de tout le monde.

Pendant les derniers jours des débats du procès de Marie Galante, on a mis le feu à l'hôtel du Gouvernement à la Basse Terre; on a lancé des rochers dans la maison de Mr Beausire président de la Cour, et proféré des menaces de mort contre le Procureur Général. Mais ces essais d'intimidation ne pouvaient pas influencer sur la décision de la cour et il n'y a que des lâches qui ont pu espérer que tes juges commettraient une lâcheté comme l'a dit un avocat.

*adieu, de coeur
F E Latapi*